

Questions et réponses

Toutes les questions posées à la Fondation dans le cadre de l'appel à propositions sont publiées ici de manière anonyme, avec les réponses correspondantes. Ceci afin de garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.

1. Critères d'éligibilité (1.1, page 6)

Q : Dans le cas d'une organisation non gouvernementale internationale, est ce que ces critères (Budget annuel d'au moins 2,5 millions d'euros, au moins 30 employés permanente, rapports d'audit externe sans réserve notable) concerne le bureau Mauritanie, ou l'ONG dans son ensemble ?

R : Les critères d'éligibilité s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, pour les organisations internationales y compris les activités menées en dehors de la Mauritanie.

2. Constitution de consortiums

Q : Est-ce que c'est possible de postuler en consortium avec la participation de plusieurs ONG internationales et/ou plusieurs ONG nationales. C'est-à-dire : 2 ONG internationales + 1 ONG nationale ou bien 1 ONG internationale + 2 ONG nationales ?

R : Le nombre de partenaires dans un consortium n'est pas limité. Cependant, il est nécessaire qu'au moins une organisation mauritanienne soit impliquée. Quel que soit le nombre de partenaires impliqués, il faut veiller à ce que le ou les partenaires mauritaniens "doivent jouer un rôle important dans la conception et la gestion du projet".

Q : Est-ce qu'une Organisation Internationale (par ex. une organisation des Nations Unies) présente en Mauritanie compte comme partenaire mauritanien ?

R : Non, Une organisation internationale n'est pas considérée comme un partenaire mauritanien.

Q : Nous avons été sollicités par plusieurs partenaires (ONG Internationales) et on se demande si on peut répondre avec deux comme partenaire local et c'est eux le chef de file dans les deux cas ?

R : Du point de vue de la Facilité, il est tout à fait possible qu'une ONG se porte candidate en tant que partenaire dans plus d'un consortium. Cela ne pose pas de problème dans la mesure où, au final, un seul projet est sélectionné pour le financement. Cependant, les organisations chefs de file respectives doivent être informées si un partenaire participe à plusieurs candidatures en même temps.

3. Fiche "information sur votre organisation"

Q : Est que la fiche « information sur votre organisation » qu'on trouve à la page 3 du model de la note conceptuelle doit être faite seulement pour le chef de file ou bien on doit la répliquer pour tous les membres de consortium ?

R : La fiche "information sur votre organisation" doit être remplie pour chaque organisation du consortium.